

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

ORDONNANCE N° 32/79 DU 7/08/79  
autorisant le Président du Comité  
Central du Parti Congolais du Tra-  
vail, Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
des Ministres à ratifier les Statuts  
portant création d'une Conférence des  
Commissions Nationales pour l'UNESCO  
et des Structures assimilées des pays  
d'Afrique Centrale et Occidentale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES  
MINISTRES

Vu l'Acte n°038/FCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organi-  
sation et Fonctionnement des Pouvoirs Publics;

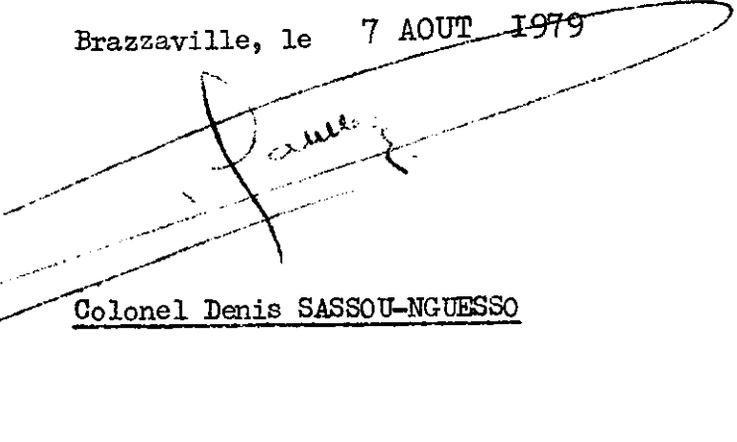
Vu les Statuts portant création d'une Conférence des Commissions  
Nationales pour l'UNESCO et des Structures assimilées des pays d'Afrique  
Centrale et Occidentale adoptés à Abidjan le 11 Août 1978 ;

Le Bureau Politique entendu :  
ORDONNE

Article 1er : Est autorisée la ratification des Statuts portant création d'une  
Conférence des Commissions Nationales pour l'UNESCO et des Structures assimi-  
lées des pays d'Afrique Centrale et Occidentale.

Article 2 : La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat.

Brazzaville, le 7 AOUT 1979

  
Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

